

DELIBERATION N° 20190003 DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 04 FEVRIER 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/01/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 43) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 58) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO

ABSENTS REPRESENTES

Mme Pascale OFFREY a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ;
M. Michel FAURE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 58) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 43).

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - BUDGET PRIMITIF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190205-dl20190003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019
Affichage : 12/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

Le budget primitif pour l'exercice budgétaire 2019 intervient après la présentation du débat d'orientation budgétaire en session du conseil municipal du 17 décembre 2018.

Il présente en détail la programmation annuelle et pluriannuelle des crédits prévus tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

L'assemblée délibérante dispose pour ce faire de la maquette du budget primitif 2019 ainsi que d'un dossier de présentation général annexé a cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 32 voix pour,

7 contre M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO

DECIDE :

- **d'adopter** le budget primitif 2019 de la commune de Saint-Chamond, tel que présenté dans les documents annexés a cette délibération.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/02/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD